



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

18 JUIN 1996

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

TABLE DES MATIERES

	Pages
Justifications des dispositions et dispositif	2
Tableau I — Budget de la Dotation au Conseil de la Communauté française	9
Tableau II — Budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales	10
Tableau III — Budget du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation	17
Tableau IV — Dette publique	26
Tableau V — Budget des Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	27

JUSTIFICATIONS

DES DISPOSITIONS DU 1^{er} AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

CHAPITRE 1^{er}

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}

Cet article ajuste les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 1996 pour chacun des 5 tableaux dont le détail par programme est repris en annexe du présent décret. Le détail par activité et par allocation de base figure dans les budgets administratifs.

CHAPITRE II

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Art. 2

Cet article vise à compenser une erreur technique, des créances 1995 ayant été imputées sur les crédits 1996.

Art. 3

La disposition est motivée, vu les besoins rencontrés au niveau des infrastructures sportives de la Communauté française, par la nécessité d'étendre au profit de l'ensemble des infrastructures, l'affectation de la ligne de crédit ouverte par la délibération de l'Exécutif de la Communauté française du 14 mai 1991.

Cette disposition n'apporte, par ailleurs, aucune modification au niveau des équilibres budgétaires globaux de la Communauté française.

CHAPITRE III

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Art. 4

Cet article habilite le Gouvernement de la Communauté française à transférer des allocations de base « traitement » vers les dotations des services à gestion séparée, le montant relatif aux traitements des chargés de missions. Ces montants seront donc inscrits en recettes dans les comptes des services à gestion séparée.

Art. 5

La disposition est justifiée par la mise en application au 1^{er} septembre 1996 des nouveaux mécanismes de financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. En effet, moyennant le respect d'une série de conditions, la direction de chaque Haute Ecole pourra déterminer de manière autonome les affectations qu'elle entend donner à l'allocation.

Art. 6

Le décret du 6 décembre 1993 autorise la Communauté à garantir les tranches de l'emprunt de soudure dont l'étalement était envisagé à l'époque sur les années 1993, 1994 et 1995.

L'intégralité de l'autorisation de garantie n'ayant pas été utilisée fin 1995, il convient de la prolonger pendant l'année budgétaire en cours.

Le montant global de l'emprunt, soit 40,6 milliards reste strictement respecté, la disposition vise simplement à organiser une modalité d'étalement de l'autorisation octroyée, profitable, par ailleurs, aux entités francophones concernées.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS COMMUNES

Art. 7

Cet article donne une base juridique à la prise en charge par le budget de 1996 de créances arriérées afférentes au précédent Gouvernement.

Art. 8

Il s'indique, afin d'éviter le non-paiement en temps opportun de créances d'années antérieures effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

CHAPITRE V

DETTE

Art. 9

Les opérations de gestion de la dette peuvent déterminer des opérations diverses dont, par exemple, des renouvellements d'emprunt à taux flottant dans une mesure qu'il n'est pas possible de prévoir avec précision.

La présente disposition, dépourvue de toute incidence financière, vise à limiter les imputations de dépenses en la matière aux montants des amortissements effectivement budgétés.

PROJET DE DECRET

**CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT
DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales, du ministre de la Culture et de l'Education permanente et du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,

ARRETE:

Le ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Conseil de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit:

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1996 sont ajustés suivant les données détaillées aux tableaux annexés au présent décret à concurrence de:

Tableau récapitulatif de l'ajustement

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1996	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1996	Crédits variables adaptés pour 1996	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
Tableau 1 Dotation au Conseil de la Communauté française	462,7	—	—	462,7	—	—
Tableau 2 Ministère de la Culture et des Affaires sociales						
Crédits non dissociés	27 759,6	170,2	234,5	27 695,3	—	22,0
Crédits variables	1 440,6	—	—	—	1 440,6	—
Crédits dissociés d'engagement	559,1	0,2	3,4	555,9	—	—
Crédits dissociés d'ordonnancement	656,2	0,2	3,4	653,0	—	—
Tableau 3 Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation						
Crédits non dissociés	171 125,1	2 964,1	2 290,2	171 799,0	—	23,1
Crédits variables	4 911,6	26,0	37,5	—	4 900,1	—
Crédits dissociés d'engagement	400,0	—	—	—	400,0	—
Crédits dissociés d'ordonnancement	300,0	—	—	—	300,0	—
Tableau 4 Budget de la Dette	10 052,4	605,5	681,0	9 976,9	—	—
Tableau 5 Budget des Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	17 620,2	—	1 186,1	16 434,1	—	—

CHAPITRE II

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Art. 2

Des créances afférentes à des dépenses de l'année budgétaire 1996 peuvent être payées sur le solde du visa n° 95.60777 pour l'allocation de base 33.03.14 de la Division organique 33.

Art. 3

L'affectation de la ligne de crédit autorisée par l'article 3 du décret du 27 octobre 1994 contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 1994 est étendue à la réalisation des infrastructures sportives de la Communauté française.

CHAPITRE III

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Art. 4

Dans le cadre de la désignation de chargés de missions dans les centres de formation, les centres techniques et les centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française visés par l'article 83 de la loi de redressement du 31 juillet 1984, modifié par le décret du 27 décembre 1993, le Gouvernement de la Communauté française est habilité à transférer des allocations de base « traitement » vers la dotation des services concernés, le montant relatif aux traitements des chargés de missions. Ces montants seront inscrits en recettes dans les comptes des services à gestion séparée concernés.

Art. 5

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions peut, avec l'accord du ministre du Budget, opérer des transferts de crédits au sein de la Division organique 55, entre les allocations de base reprises aux programmes d'activités 21, 23, 30, 40, 51, 53, 60 et 70.

Art. 6

Le Gouvernement est confirmé, en 1996, dans son habilitation à octroyer sa garantie aux emprunts contractés par les sociétés de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics, à concurrence des montants non utilisés de l'autorisation ayant fait l'objet du décret du 6 décembre 1993 autorisant le Gouvernement de la Communauté française à garantir les emprunts contractés par les sociétés susvisées et dans les conditions prévues par le décret en question.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS COMMUNES

Art. 7

Les créances d'années antérieures relatives aux divisions organiques 01, 02, 03, du budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales et 05 du budget du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation doivent être couvertes à charge des crédits inscrits aux divisions organiques correspondantes du budget de 1996.

Art. 8

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir des créances arriérées.

En pareil cas, l'allocation de base alimentée à cette fin fera l'objet d'une adaptation non récurrente de son libellé.

CHAPITRE V

DETTE

Art. 9

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

En pareil cas, l'amortissement opéré ne détermine pas d'augmentation correspondante de la capacité d'emprunt de la Communauté.

Bruxelles, le 18 juin 1996.

*La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance
et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique, du Sport
et des Relations internationales,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le ministre de la Culture
et de l'Education permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.

TABLEAU I

DOTATION AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	

DIVISION ORGANIQUE 10

Dotation au Conseil de la Communauté française

Programme 1	Dotation au Conseil de la Communauté française	462,7	—	—	—	462,7	—	—
	Totaux pour la Division organique 10	462,7	—	—	—	462,7	—	—
	TOTAL TABLEAU I	462,7	—	—	—	462,7	—	—

TABLEAU II
MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures	
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
SECTEUR CABINETS DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE									
DIVISION ORGANIQUE 01									
Cabinet de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé									
Programme 0	Subsistance	199,7	—	1,6	—	201,3	—	—	
Totaux pour la Division organique 01		199,7	—	1,6	—	201,3	—	—	
DIVISION ORGANIQUE 02									
Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales									
Programme 0	Subsistance	175,7	—	10,0	7,0	178,7	—	—	
Totaux pour la Division organique 02		175,7	—	10,0	7,0	178,7	—	—	
DIVISION ORGANIQUE 03									
Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente									
Programme 0	Subsistance	97,9	—	2,0	2,0	97,9	—	—	
Totaux pour la Division organique 03		97,9	—	2,0	2,0	97,9	—	—	
SECTEUR SANTE									
DIVISION ORGANIQUE 21									
Affaires générales									
Programme 0	Subsistance	2,2	—	—	—	2,2	—	—	
Programme 1	Subventions diverses	4,8	—	—	—	4,8	—	—	
Totaux pour la Division organique 21		7,0	—	—	—	7,0	—	—	

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 22								
Médecine préventive								
Programme 1	Actions diverses	80,1	—	—	1,8	78,3	—	—
Programme 2	Subventions et interventions diverses . . .	432,3	—	—	4,1	428,2	—	0,1
Totaux pour la Division organique 22		512,4	—	—	5,9	506,5	—	0,1
DIVISION ORGANIQUE 23								
Médecine curative								
(Matières transférées en 1994 à la R.W.)								
Programme 1	Subventions et interventions diverses . . .	—	—	—	—	—	—	7,3
Totaux pour la Division organique 23		—	—	—	—	—	—	7,3
DIVISION ORGANIQUE 24								
Inspection médicale scolaire								
Programme 0	Subsistance	560,0	—	—	—	560,0	—	—
Totaux pour la Division organique 24		560,0	—	—	—	560,0	—	—
DIVISION ORGANIQUE 25								
Enfance								
Programme 1	Subventions	4 307,7	—	—	1,7	4 306,0	—	—
Fonds de subventionnement aux centres de vacances (A)								
Totaux pour la Division organique 25		4 307,7	—	—	1,7	4 306,0	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
SECTEUR SECRETARIAT GENERAL								
DIVISION ORGANIQUE 31								
Affaires générales								
Programme 0	Subsistance	2 948,5	40,9	89,9	144,1	2 894,3	40,9	1,3
	Fonds destiné à rémunérer les agents contrac- tuels subventionnés attachés au ministère de la Culture et des Affaires sociales (A)							
Programme 1	Information et promotion de la Communauté française	21,5	—	2,0	2,0	21,5	—	—
Programme 2	C.G.R.I. — Subventions diverses	823,9	—	1,1	—	825,0	—	—
Programme 3	COCOF	345,0	—	—	—	345,0	—	—
Totaux pour la Division organique 31		4 138,9	40,9	93,0	146,1	4 085,8	40,9	1,3
DIVISION ORGANIQUE 32								
Economat								
Programme 0	Subsistance	288,1	—	0,3	—	288,4	—	—
Totaux pour la Division organique 32		288,1	—	0,3	—	288,4	—	—
DIVISION ORGANIQUE 33								
Aide à la Jeunesse								
Programme 0	Subsistance	135,4	—	0,4	1,4	134,4	—	—
Programme 1	Jeunes en danger et jeunes délinquants	5 477,9	200,0	15,7	22,8	5 470,8	200,0	1,3
	Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A)							
Totaux pour la Division organique 33		5 613,3	200,0	16,1	24,2	5 605,2	200,0	1,3
DIVISION ORGANIQUE 34								
Aide sociale spécialisée								
Programme 1	Délinquants et handicapés sociaux	166,0	—	10,2	3,5	172,7	—	0,7
Totaux pour la Division organique 34		166,0	—	10,2	3,5	172,7	—	0,7

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures	
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
SECTEUR INFRASTRUCTURE								
DIVISION ORGANIQUE 38								
Infrastructure								
Programme 0	Subsistance	3,8	—	—	—	3,8	—	—
Programme 1	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements	57,0	—	—	—	57,0	—	—
	Crédits d'engagement	78,6	—	—	—	78,6	—	—
	Crédits d'ordonnancement	80,0	—	—	—	80,0	—	—
Programme 2	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	30,0	5,0	3,2	—	33,2	5,0	—
	Fonds des infrastructures culturelles (A)							
	Crédits d'engagement	280,5	—	0,2	3,4	277,3	—	—
	Crédits d'ordonnancement	373,2	—	0,2	3,4	370,0	—	—
Programme 3	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport	—	—	—	—	—	—	—
	Crédits d'engagement	200,0	—	—	—	200,0	—	—
	Crédits d'ordonnancement	203,0	—	—	—	203,0	—	—
	Totaux pour la Division organique 38	90,8	5,0	3,2	—	94,0	5,0	—
	Crédits d'engagement	559,1	—	0,2	3,4	555,9	—	—
	Crédits d'ordonnancement	656,2	—	0,2	3,4	653,0	—	—

SECTEUR CULTURE ET COMMUNICATION**DIVISION ORGANIQUE 61****Affaires générales**

Programme 0	Subsistance	127,1	455,0	—	7,4	119,7	455,0	3,2
	Fonds destinés à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (secteur culturel) (A)							
	Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants (A)							
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	123,1	21,0	8,3	0,5	130,9	21,0	0,5
	Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du F.I.P.I. (C)							
	Fonds d'exploitation du centre culturel « Marcel Hicter » à la Marlagne (C)							
	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)							
	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)							
	Fonds des actions culturelles (B)							
	Fondations, donations, legs et prix (B)							

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Programme 2 Centres culturels	407,1	—	1,0	—	408,1	—	—
Programme 3 Aide aux associations francophones des communes à statut linguistique spécial	10,5	—	—	—	10,5	—	—
Totaux pour la Division organique 61	667,8	476,0	9,3	7,9	669,2	476,0	3,7

DIVISION ORGANIQUE 62

Promotion des Arts de la scène

Programme 1 Initiatives et interventions diverses	76,2	—	—	—	76,2	—	0,2
Programme 2 Théâtre	908,2	—	—	0,2	908,0	—	—
Programme 3 Musique	744,4	—	—	0,1	744,3	—	0,1
Programme 4 Art de la danse	142,2	—	—	—	142,2	—	—
Totaux pour la Division organique 62	1 871,0	—	—	0,3	1 870,7	—	0,3

DIVISION ORGANIQUE 63

Livre

Programme 1 Lecture publique	362,3	2,2	4,9	9,8	357,4	2,2	4,9
Fonds des centres de Lecture publique de la Communauté française, de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française (C)							
Programme 2 Lettres	98,3	—	2,2	0,5	100,0	—	—
Programme 3 Lettres endogènes	2,0	—	—	—	2,0	—	—
Programme 4 Langue française	8,8	—	0,3	0,3	8,8	—	—
Programme 5 Promotion du livre	14,5	5,4	0,8	3,0	12,3	5,4	—
Fonds de l'édition du Livre (B)							
Fonds d'aide à la diffusion (B)							
Totaux pour la Division organique 63	485,9	7,6	8,2	13,6	480,5	7,6	4,9

DIVISION ORGANIQUE 64

Jeunesse et Education permanente

Programme 1 Initiatives et interventions diverses	0,5	—	—	—	0,5	—	—
Programme 2 Jeunesse	385,0	—	7,0	1,0	391,0	—	—
Programme 3 Education permanente	640,9	—	—	1,2	639,7	—	0,2

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Programme 4 Activités socio-culturelles	48,3	0,3	—	7,7	40,6	0,3	0,7
Fonds pour la formation socio-culturelle (C)							
Totaux pour la Division organique 64	1 074,7	0,3	7,0	9,9	1 071,8	0,3	0,9
DIVISION ORGANIQUE 65							
Audiovisuel							
Programme 0 Subsistance	0,8	—	—	—	0,8	—	—
Programme 1 Initiatives et interventions diverses	8,3	—	—	—	8,3	—	—
Programme 2 Cinéma et vidéo	543,9	—	7,1	—	551,0	—	—
Programme 3 Radio et télévision	6 198,0	9,5	—	7,8	6 190,2	9,5	—
Fonds d'aide à la création radiophonique (B)							
Programme 4 Presse	40,9	170,0	—	—	40,9	170,0	—
Fonds de développement à la presse écrite (A)							
Totaux pour la Division organique 65	6 791,9	179,5	7,1	7,8	6 791,2	179,5	—
DIVISION ORGANIQUE 66							
Patrimoine et Arts plastiques							
Programme 0 Subsistance	21,9	—	0,1	—	22,0	—	—
Programme 1 Dépenses et subventions diverses	211,2	—	—	2,1	209,1	—	—
Totaux pour la Division organique 66	233,1	—	0,1	2,1	231,1	—	—
SECTEUR SPORT							
DIVISION ORGANIQUE 71							
Affaires générales							
Programme 0 Subsistance	60,0	1,3	0,6	1,0	59,6	1,3	1,1
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (secteur sport) (A)							
Totaux pour la Division organique 71	60,0	1,3	0,6	1,0	59,6	1,3	1,1

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures	
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
DIVISION ORGANIQUE 73								
Education physique et Sports								
Programme 0	Subsistance	2,7	530,0	—	—	2,7	530,0	—
	Fonds des Sports — Rémunérations (A)							
	Fonds des Sports — Activités (C)							
Programme 1	Recherche et développement	21,5	—	—	—	21,5	—	—
Programme 2	Subventions diverses	354,3	—	1,5	1,5	354,3	—	0,4
	Totaux pour la Division organique 73	378,5	530,0	1,5	1,5	378,5	530,0	0,4
DIVISION ORGANIQUE 74								
Services sportifs extérieurs								
Programme 1	Initiatives diverses	39,2	—	—	—	39,2	—	—
	Totaux pour la Division organique 74	39,2	—	—	—	39,2	—	—
TOTAUX POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES								
		27 759,6	1 440,6	170,2	234,5	27 695,3	1 440,6	22,0
	Crédits dissociés — Engagements	559,1	—	0,2	3,4	555,9	—	—
	Crédits dissociés — Ordonnancements	656,2	—	0,2	3,4	653,0	—	—

TABLEAU III

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 05								
Cabinet du ministre de l'Éducation								
Programme 0	Fonctionnement du cabinet	127,5	—	0,9	—	128,4	—	8,4
Programme 1	Informatisation — Frais de premier établissement	0,8	—	—	—	0,8	—	—
Totaux pour la Division organique 05		128,3	—	0,9	—	129,2	—	8,4
DIVISION ORGANIQUE 40								
Secrétariat général et Services communs								
Programme 0	Substance Administration	1 866,8	—	4,2	31,7	1 839,3	—	1,3
	Fonds organique: caisse de prêts aux agents (C)	—	2,5	—	—	—	2,5	—
Programme 1	Provisions pour charges diverses	2 459,6	—	—	1 929,1	530,5	—	—
Programme 2	Formation et réinsertion professionnelle — Matières culturelles et COCOF	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelle — Matières culturelles (C)	—	600,0	—	—	—	600,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelle — COCOF (C)	—	450,0	—	—	—	450,0	—
Programme 3	Statistiques, Centres de documentation, Bibliothèque et Cellule de modernisation et de Formation	26,7	—	3,0	3,0	26,7	—	—
Programme 4	Secrétariat général, Cellule interministérielle de la Trésorerie et du Budget	25,8	—	—	3,0	22,8	—	—
Programme 5	Cellule de pilotage — Activités interréseaux — ZEP — FIPI — Fondations — Legs et prix — Divers	102,0	—	—	—	102,0	—	—
	Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration (A)	—	45,0	—	—	—	45,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit (C)	—	100,0	—	—	—	100,0	—
	Fonds destiné au paiement des prix vers les écoles à gestion séparée et permettant la prise en charge des intérêts des produits financiers placés et des frais relatifs à la gestion desdits produits aux réinvestissements des placements venus à l'échéance (B)	—	1,0	—	—	—	1,0	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures	
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
Programme 6	Service juridique et service de traduction	21,1	—	—	—	21,1	—	—
Programme 7	Collaboration aux institutions internationales — Divers	121,7	—	0,3	0,3	121,7	—	—
Programme 8	Centre de traitement de l'information et imprimerie	284,0	—	—	0,1	283,9	—	0,1
Programme 9	Formation et réinsertion professionnelles — Initiatives diverses	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Secrétariat général et des services communs (B)	—	32,3	—	—	—	32,3	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne (C)	—	1 550,0	—	—	—	1 550,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale (C)	—	286,6	—	—	—	286,6	—
	Totaux pour la Division organique 40	4 907,7	3 067,4	7,5	1 967,2	2 948,0	3 067,4	1,4

DIVISION ORGANIQUE 51

Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Programme 0	Subsistance Administration	2,5	—	—	—	2,5	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	281,6	—	—	13,1	268,5	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles maternelles de la Communauté	940,6	—	—	15,9	924,7	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles maternelles officielles subventionnées	6 089,3	—	191,1	0,6	6 279,8	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles maternelles libres subventionnées	4 597,6	—	—	62,7	4 534,9	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles primaires de la Communauté	3 424,5	—	86,6	1,2	3 509,9	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles primaires officielles subventionnées	13 583,4	—	288,3	3,8	13 867,9	—	—
Programme 7	Fonctionnement des écoles primaires libres subventionnées	11 791,2	—	248,4	5,4	12 034,2	—	—
Programme 8	Lutte contre l'échec scolaire — Subventions diverses	391,6	—	20,0	20,0	391,6	—	—
Programme 9	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B)	—	718,9	—	—	—	718,9	—
	Totaux pour la Division organique 51	41 102,3	718,9	834,4	122,7	41 814,0	718,9	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures	
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables		
DIVISION ORGANIQUE 52								
Enseignement secondaire								
Programme 0	Subsistance Administration	21,5	—	—	—	21,5	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	187,0	—	—	6,8	180,2	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté — Enseignement de plein exercice	21 275,9	—	230,9	—	21 506,8	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées de plein exercice	12 938,1	—	160,1	56,3	13 041,9	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées de plein exercice	34 957,2	—	773,5	4,8	35 725,9	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles à horaire réduit de la Communauté	137,5	—	28,2	—	165,7	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées à horaire réduit	61,5	—	43,6	—	105,1	—	—
Programme 7	Fonctionnement des écoles libres subventionnées à horaire réduit	257,6	—	74,7	—	332,3	—	—
Programme 8	Lutte contre l'échec scolaire — Divers	373,9	—	—	4,5	369,4	—	—
Programme 9	Actions Fonds social européen — Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)	—	135,3	—	—	—	135,3	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire (B)	—	280,9	—	—	—	280,9	—
	Totaux pour la Division organique 52	70 210,2	416,2	1 311,0	72,4	71 448,8	416,2	—

DIVISION ORGANIQUE 53

Enseignement spécial

Programme 0	Subsistance Administration	7,5	—	0,3	—	7,8	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	29,6	—	0,3	0,2	29,7	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté	3 178,3	—	40,3	—	3 218,6	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées	2 251,1	—	84,4	—	2 335,5	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées	4 400,1	—	33,0	—	4 433,1	—	0,1

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Programme 5 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B)	—	86,8	17,3	—	—	104,1	—
Totaux pour la Division organique 53 C.V.	9 866,6	86,8	158,3	0,2	10 024,7	104,1	0,1

DIVISION ORGANIQUE 54

Enseignement universitaire

Programme 0 Subsistance Administration	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1 Universités de la Communauté	5 525,1	—	17,0	8,8	5 533,3	—	0,2
Programme 2 Universités libres	11 427,7	—	—	35,1	11 392,6	—	0,5
Programme 3 Contrôle des universités	21,9	—	—	—	21,9	—	0,7
Programme 4 Subventions diverses	8,7	—	—	—	8,7	—	—
Programme 5 Enseignement universitaire	76,5	—	14,1	—	90,6	—	—
Totaux pour la Division organique 54	17 059,9	—	31,1	43,9	17 047,1	—	1,4

DIVISION ORGANIQUE 55

Enseignement supérieur non universitaire

Programme 0 Subsistance Administration	6,4	—	1,4	—	7,8	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection	4,6	—	—	—	4,6	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté — type long	804,3	—	23,8	—	828,1	—	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées — type long	568,4	—	—	0,7	567,7	—	0,6
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées — type long	1 191,3	—	26,7	6,2	1 211,8	—	0,1
Programme 5 Fonctionnement des écoles de la Communauté — type court	1 904,8	—	41,7	—	1 946,5	—	—
Programme 6 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées — type court	2 370,0	—	59,1	—	2 429,1	—	1,5
Programme 7 Fonctionnement des écoles libres subventionnées — type court	3 334,4	—	170,4	3,1	3 501,7	—	2,0
Programme 8 Enseignement supérieur non universitaire	48,4	—	0,6	0,1	48,9	—	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Programme 9 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur non universitaire (B)	—	69,4	—	—	—	69,4	—
Totaux pour la Division organique 55	10 232,6	69,4	323,7	10,1	10 546,2	69,4	4,2
DIVISION ORGANIQUE 56							
Enseignement de promotion sociale							
Programme 0 Subsistance Administration	9,7	—	1,8	0,4	11,1	—	3,1
Programme 1 Subsistance Inspection	23,2	—	0,2	—	23,4	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté	1 088,9	—	31,2	5,2	1 114,9	—	2,2
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	12,9	3,8	—	—	16,7	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées	1 692,8	—	45,2	—	1 738,0	—	—
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	10,0	4,4	—	—	14,4	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées	1 031,2	—	27,6	—	1 058,8	—	—
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	16,7	0,5	—	—	17,2	—
Programme 5 Actions fonds social européen	—	—	—	—	—	—	—
Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)	—	377,4	—	37,5	—	339,9	—
Programme 6 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	—	40,9	—	—	—	40,9	—
Totaux pour la Division organique 56	3 845,8	457,9	106,0	5,6	3 946,2	429,1	5,3
C.V.	—	—	8,7	37,5	—	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 82								
Formation								
Programme 0	Substance Administration	100,1	—	—	—	100,1	—	—
Programme 1	Initiatives diverses — Formation des salariés et des appointés	—	—	—	—	—	—	—
Programme 2	Subventions diverses — Formation des salariés et des appointés	—	—	—	—	—	—	—
Programme 3	Initiatives diverses — Formation des indépendants	—	—	—	—	—	—	—
Programme 4	Subventions diverses — Formation des indépendants	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 82		100,1	—	—	—	100,1	—	—
DIVISION ORGANIQUE 83								
Enseignement artistique								
Programme 0	Substance Administration	4,0	—	—	0,8	3,2	—	—
Programme 1	Initiatives et subventions diverses	19,4	—	—	1,1	18,3	—	—
Programme 2	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté	797,0	—	9,6	—	806,6	—	—
Programme 3	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	245,1	—	35,3	—	280,4	—	—
Programme 4	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	513,7	—	21,8	1,5	534,0	—	—
Programme 5	Fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	206,3	—	0,5	34,4	172,4	—	—
Programme 6	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés	1 986,4	—	61,8	12,1	2 036,1	—	1,1
Programme 7	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit libres subventionnés	255,0	—	2,1	1,3	255,8	—	—
Totaux pour la Division organique 83		4 026,9	—	131,1	51,2	4 106,8	—	1,1
DIVISION ORGANIQUE 89								
Bâtiments scolaires								
Programme 0	Fonctionnement du Fonds des bâtiments scolaires et des Institutions succédant au Fonds national de garantie	2 580,0	—	—	—	2 580,0	—	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
Fonds destiné à la prise en charge des rémunérations des agents du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (B)	—	38,0	—	—	—	38,0	—
Crédits d'engagement	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement	300,0	—	—	—	300,0	—	—
Totaux pour la Division organique 89	2 580,0	38,0	—	—	2 580,0	38,0	—
Crédits d'engagement	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement	300,0	—	—	—	300,0	—	—
DIVISION ORGANIQUE 91							
Service des transports scolaires							
Programme 0	Subsistance Administration	—	—	—	—	—	—
Programme 1	Transport dans l'enseignement de la Communauté	10,5	—	—	6,4	4,1	—
	Totaux pour la Division organique 91	10,5	—	—	6,4	4,1	—
DIVISION ORGANIQUE 92							
Organisation des études							
Programme 0	Subsistance Administration	21,6	—	—	—	21,6	—
Programme 1	Subsistance Inspection	6,5	—	0,1	—	6,6	—
Programme 2	Organisation des études — Structures — Programmes — Activités de formation, recherches et information — Etablissements de la Communauté française	116,7	—	—	2,5	114,2	—
Programme 3	Activités générales — Recherches et enquêtes	71,8	—	—	1,2	70,6	1,2
Programme 4	Organisation des études — Centre technique et de formation des personnels de la Communauté française — Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires — Etablissements de la Communauté française	109,9	—	2,0	2,2	109,7	—
Programme 5	Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	—	—	—	—	—	—
Programme 6	Organisation des études — Activités de formation dans l'Enseignement supérieur — Recherches et enquêtes	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la Division organique 92	326,5	—	2,1	5,9	322,7	1,2

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 93								
Centres P.M.S.								
Programme 0	Subsistance Administration	1,9	—	—	—	1,9	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	12,4	—	—	0,1	12,3	—	—
Programme 2	Fonctionnement des Centres P.M.S. de la Communauté	762,6	—	8,1	—	770,7	—	—
Programme 3	Fonctionnement des Centres P.M.S. officiels subventionnés	603,5	—	13,5	—	617,0	—	—
Programme 4	Fonctionnement des Centres P.M.S. libres subventionnés	871,8	—	30,8	—	902,6	—	—
Totaux pour la Division organique 93		2 252,2	—	52,4	0,1	2 304,5	—	—
DIVISION ORGANIQUE 94								
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique								
Programme 0	Subsistance Administration	26,1	—	0,2	—	26,3	—	—
Programme 1	Subventions diverses	12,2	—	—	—	12,2	—	—
Totaux pour la Division organique 94		38,3	—	0,2	—	38,5	—	—
DIVISION ORGANIQUE 95								
Recherche scientifique								
Programme 0	Subsistance	5,0	—	—	0,2	4,8	—	—
Programme 1	Subventions A.S.B.L. ou assimilés	18,9	—	—	—	18,9	—	—
Programme 2	Subventions diverses	460,0	—	—	—	460,0	—	—
Programme 3	Recherche scientifique	2 480,4	—	0,2	—	2 480,6	—	—
	Fonds de la recherche scientifique (B)	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 95		2 964,3	—	0,2	0,2	2 964,3	—	—
DIVISION ORGANIQUE 96								
Enseignement à distance								
Programme 0	Subsistance	113,2	—	5,2	4,3	114,1	—	—
Totaux pour la Division organique 96		113,2	—	5,2	4,3	114,1	—	—

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 97								
Allocations et prêts d'études								
Programme 0	Subsistance	15,0	—	—	—	15,0	—	—
Programme 1	Allocations et prêts	1 344,7	—	—	—	1 344,7	—	—
	Fonds destiné au paiement des allocations d'études (B)	—	35,0	—	—	—	35,0	—
	Fonds destiné au paiement des prêts d'étu- des (C)	—	22,0	—	—	—	22,0	—
Totaux pour la Division organique 97		1 359,7	57,0	—	—	1 359,7	57,0	—

**TOTAUX GENERAUX DU MINISTERE DE L'EDUCA-
TION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION:**

Crédits non dissociés	171 125,1	—	2 964,1	2 290,2	171 799,0	—	23,1
Crédits variables	—	4 911,6	26,0	37,5	—	4 900,1	—
Crédits d'engagement	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement	300,0	—	—	—	300,0	—	—

TABLEAU IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

(En millions de francs)

		Crédits initiaux 1996		Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
		C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 30								
Dettes directes								
Programme 0	Subsistance administrative	13,0	—	—	—	13,0	—	—
Programme 1	Service de la dette directe	7 927,5	—	—	673,9	7 253,6	—	—
Totaux pour la Division organique 30		7 940,5	—	—	673,9	7 266,6	—	—
DIVISION ORGANIQUE 35								
Dettes liées aux investissements immobiliers des institutions universitaires								
Programme 1	Service de la dette indirecte	1 838,4	—	605,5	2,1	2 441,8	—	—
Totaux pour la Division organique 35		1 838,4	—	605,5	2,1	2 441,8	—	—
DIVISION ORGANIQUE 36								
Dettes liées aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française								
Programme 1	Service de la dette indirecte	273,5	—	—	5,0	268,5	—	—
Totaux pour la Division organique 36		273,5	—	—	5,0	268,5	—	—
TOTAL TABLEAU IV		10 052,4	—	605,5	681,0	9 976,9	—	—

TABLEAU V
DOTATION A LA REGION WALLONNE
ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1996		Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits ajustés 1996		Crédits supplémentaires années antérieures
	C.N.D. C.D.	Crédits variables			C.N.D. C.D.	Crédits variables	
DIVISION ORGANIQUE 11							
Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française							
Programme 1	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française						
	17 620,2	—	—	1 186,1	16 434,1	—	—
	Totaux pour la Division organique 11						
	17 620,2	—	—	1 186,1	16 434,1	—	—
	TOTAL TABLEAU V						
	17 620,2	—	—	1 186,1	16 434,1	—	—

Vu pour être annexé au projet de décret du 18 juin 1996.

*La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la jeunesse,
de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique, du Sport
et des Relations internationales,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le ministre de la Culture
et de l'Education permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.